

Madame la Ministre des affaires sociales et de la santé,

La couverture vaccinale marque dangereusement le pas dans notre pays. Tout le monde en convient. Ainsi, lors de la campagne 2015-2016 contre la grippe, seulement 48% des assurés à risque se sont fait vacciner alors que l'OMS préconise une couverture de 75%.

Les pouvoirs publics et les professionnels de santé que nous sommes s'en émeuvent à juste titre et recherchent des solutions. Comment atteindre et convaincre ces millions de citoyens qui se détournent de la vaccination par ignorance voire par défiance ?

Nous vous demandons d'écouter ce que les infirmières et infirmiers de notre pays ont à vous dire.

Appuyez-vous sur nous. Nos compétences et notre expertise en matière de vaccination ne sont pas à démontrer. Ne cherchons pas des solutions de circonstances mais construisons une grande stratégie vaccinale en prenant appui sur les personnes compétentes !

Notre sentiment est qu'avec l'habitude de la présence rassurante et professionnelle des infirmières et infirmiers dans nos hôpitaux, nos cliniques, nos écoles, nos entreprises, au domicile, on oublie ou on méconnaît nos compétences et notre rôle.

Oui, la vaccination est un acte infirmier par excellence ! Notre formation et notre cadre légal d'exercice nous placent en première ligne dans ce domaine aux côtés des médecins et des sages-femmes. Toute infirmière ou infirmier y est parfaitement formé tant en théorie qu'en pratique.

A cet égard, le législateur en 2008, n'avait-il pas décidé de nous ouvrir le droit de pratiquer la vaccination hors prescription médicale ?

Pourtant depuis 2008, le Gouvernement cantonne le rôle des infirmiers à la seule vaccination antigrippale et seulement pour les personnes âgées de plus de 65 ans ou atteintes de certaines pathologies chroniques. Ainsi, par exemple, nous ne pouvons vacciner l'entourage de la personne âgée alors que la santé publique l'exigerait. Et pourquoi ne pas élargir notre rôle à d'autres vaccins à l'instar des sages-femmes ?

Malgré les demandes répétées de l'Ordre national des infirmiers, cet appel à l'élargissement de la couverture vaccinale dans notre pays n'a pas été entendu jusqu'alors. Un simple décret suffirait pourtant.

Pourquoi se priver du rôle majeur que peut jouer dans l'amélioration de la couverture vaccinale la profession de santé la plus nombreuse (600 000 professionnels dont 100 000 infirmiers libéraux se rendant quotidiennement au domicile des patients dans l'ensemble des territoires) ?

Nous, infirmières et infirmiers, attendons de vous, Madame la Ministre, la reconnaissance de nos compétences et leur utilisation afin de servir au mieux la santé de nos concitoyens.



Didier BORNICHE
Président